



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FILLIÈRE  
N° 2024-114**

**Séance du 18 novembre 2024**

*A dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 12 novembre 2024, s'est réuni dans les locaux de la maison commune d'Evires sise 1 place de la mairie – Evires – 74570 FILLIÈRE, conformément à la délibération n°2023-138 du 18 décembre 2023 qui fixe les lieux de réunion du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.*

**Nombre de membres en exercice : 33 - Présents : 22 - Pouvoirs : 3 - Votants : 25**

**OBJET : ACQUISITION DES PARCELLES D 305, D 309, D 310 ET D 444 SITUÉES AU LIEU-DIT « LA VERRERIE » - VILLAGE DE THORENS-GLIERES**

Présents : ALAIS I. – ALLEGRET-PILOT A. – ANSELME C. – BÉVILLARD J-P. – BOCQUET J. – BOUCLIER S. – BURDIN C. – DAUBERCIES M-C. – DELILLE M. – DUPONT C. – FUMEX A. – HERAUD T. – JACOB C. – MAXENTI J-C. – MERCIER-GUYON C. – NICOLAS A. – ODORICO L. – PONTAIS M. – REYDET N. – ROPHILLE C. – RUBIN-DELANCHY J-Y. – SELLECCHIA É.

Excusés : ALESINA C. (Pouvoir à J. BOCQUET) – ESCALON-DESTRUEL J-S. (Pouvoir à M-C. DAUBERCIES) – RÉVEILLON É. (Pouvoir à I. ALAIS).

Absents : BERTHOLIO C. – BÉVILLARD C. – BLOCH S. – CHEVALLIER M. – FILLION L. – LAFFIN C. – RIGOBERT S. – VINDRET R.

Secrétaire de séance : BOUCLIER S.

**Entendu l'exposé suivant :**

Le bien immobilier situé au lieu-dit « La Verrerie » à Thorens-Glières est constitué des parcelles D 305, D 309, D 310 et D 444 d'une surface respective de 4 417 m<sup>2</sup>, 4 561 m<sup>2</sup>, 3 419 m<sup>2</sup>, et 5 665 m<sup>2</sup>.

Les parcelles sont situées en zone naturelle, agricole et forestière au Plan Local d'Urbanisme et sont concernées par le développement d'un projet hydro-électrique sur le Nant des Brassets (*annexe point 5 – plan parcelles*).

**Aussi,**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;*

*Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,*

*Considérant le souhait de la commune de procéder à l'acquisition de ces biens au prix total de 9 031 € ;*

*Considérant que ces parcelles sont situées en zone naturelle, agricole et forestière au Plan Local d'Urbanisme et qu'elles sont concernées par le développement d'un projet hydro-électrique sur le Nant des Brassets.*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles D 305 d'une surface de 4 417 m<sup>2</sup>, D 309 d'une surface de 4 561 m<sup>2</sup>, D 310 d'une surface de 3 419 m<sup>2</sup>, et D 444 d'une surface de 5 665 m<sup>2</sup> située lieu-dit « La Verrerie » à Thorens-Glières – Fillière pour un montant de 9 031 €, hors frais notariés ;
- **DIT** que les frais générés par cette acquisition seront pris en charge par la commune ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires à la poursuite de cette acquisition ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des subventions.

Le secrétaire de séance  
**Stéphane BOUCLIER**

  
  


Certifié exécutoire par le M. le Maire  
compte-tenu de la transmission  
en Préfecture le : **28 NOV. 2024**  
Publication le : - **3 DEC. 2024**

Le Maire  
**Christian ANSELME**

  
  


Annexe point 5 – CM 18/11/2024

